

Vivre vieux est une chance, encore faut-il pouvoir vivre si possible en toute autonomie, en bonne santé, avec des moyens suffisants.

Les Pensions : adapter pour garantir

Les pays d'Europe sont instamment confrontés aux problèmes posés par l'évolution démographique. Les difficultés en découlant pour les systèmes d'assurance vieillesse sont d'autant plus grandes que la croissance économique reste faible et le nombre des chômeurs ne cesse de croître.

Des solutions viables

Une des missions – et obligations – de l'Union Européenne des Seniors (**UES**) est donc de s'attaquer à ce problème et de contribuer à l'élaboration de solutions viables et à long terme. Elle n'entend toutefois pas se poser comme représentante des seuls intérêts des seniors. Elle est au contraire consciente de la responsabilité que lui confère le fait qu'il s'agit là d'un phénomène impliquant toutes les générations. L'UES a la volonté de défendre les intérêts de tous, notamment des jeunes.

On ne peut cependant pas nier que la tâche soit complexe d'autant qu'il s'agit de trouver des solutions au niveau européen et cela nécessitera du temps. C'est clair, il n'est pas question de déclencher une révolution. Cependant, il faudra s'attacher à voir où et comment les engrenages grippent, où il faudra huiler les mécanismes et si nécessaire prévoir de modifier le dispositif d'ensemble voire le renouveler.

Avant de formuler des recommandations sur les pensions, leur payabilité et les mesures à prendre, il sied de faire quelques constatations de base.

I. Constatations de base

1. La durée de vie est plus longue :

Les hommes vivent plus longtemps et cette tendance se poursuivra lors des années à venir.

Cette prolongation de la vie est due au progrès de la médecine et aux meilleures conditions de vie en général. Il y a cependant des différences entre les groupes d'âge : les groupes d'âge en-dessous de 60 ans seront proportionnellement en diminution, tandis que ceux au-dessus de 60 ans seront en augmentation. Les plus de 80 ans doubleront d'ici 2050.

2. La durée de la carrière est plus courte :

La durée de la carrière de travail est en diminution constante par suite de l'évolution sociale, la plus longue scolarité, les devoirs des parents qui travaillent à deux et qui doivent assurer l'éducation des enfants.

3. L'augmentation du chômage :

L'augmentation du chômage se fait surtout sentir chez les jeunes qui débutent mais aussi chez les personnes de plus de 55 ans ; de plus le chômage touche plus fortement les personnes les moins scolarisées. Dès l'âge de 55 ans : seulement 1 personne sur 4 a encore un emploi, et 25% des chômeurs plus âgés ne sollicitent plus d'emploi. Il faut ajouter que 50 % des chômeurs âgés ne cherchent un emploi que pour la forme. Que les gens veuillent se reposer plus tôt est compréhensible mais les caisses de la sécurité sociale ont moins de rentrées et le paiement des pensions devient un problème.

4. Le coût du vieillissement :

Le coût du vieillissement de la population aura un impact plus grand pour les pensions et les soins de santé et il sera moins important dans les autres postes de la sécurité sociale : allocations familiales, chômage, incapacité de travail, pensions anticipées etc.

5. L'harmonisation :

L'harmonisation de l'assurance vieillesse en Europe est impossible à réaliser ; c'était là une des conclusions du groupe de travail de l'Union Européenne des Seniors en 1997 : «S'il est possible d'en rapprocher les objectifs, l'harmonisation des régimes d'assurance vieillesse reste impossible. » Toutefois cette question demande à être approfondie et il faut tendre à rapprocher les objectifs.

II. Recommandations

Certaines mesures générales peuvent cependant apporter une plus grande garantie pour l'avenir :

1. Assurer une croissance économique :

L'évolution de la démographie entraînera des dépenses plus élevées pour les caisses de la sécurité sociale et pour l'Etat. Seule une forte croissance économique peut assurer une solution.

2. Réduire la dette publique :

La dette publique est trop élevée dans plusieurs pays de l'Union Européenne. Afin d'être en mesure de faire face aux dépenses sociales croissantes, il faut réduire la dette publique et constituer une réserve budgétaire qui pourra être utilisée pour parer au coût du vieillissement.

3. Assurer la solidarité :

Le coût du vieillissement devra être reparté entre les générations. La solidarité entre actifs et personnes âgées n'est pas indéfiniment extensible .

4. Prolonger le temps de travail.

Le très faible taux d'emploi parmi les plus de 55 ans entraîne une réduction des cotisations sociales, pénalise les caisses de sécurité sociale et entraîne un ralentissement de la croissance économique. Le système de la prépension, souvent appliqué comme palliatif devra être démantelé et réorienté. Malgré une expérience peu convaincante dans plusieurs pays des mesures doivent être prises pour prolonger le temps de travail des plus de 55 ans.

5. Encourager le deuxième pilier :

Le deuxième pilier (les pensions complémentaires) constitue un élément important permettant de parer aux conséquences de l'inflation. Cependant il convient de l'étendre et de prévoir une assurance afin de garantir les pensions même quand les entreprises font faillite.

6. Prévoir l'adaptation au « bien-être » :

Le niveau des pension doit permettre à chacun de vivre dignement et refléter l'évolution du niveau de vie. Une adaptation des pensions les plus anciennes au « bien-être » est à recommander.

7. Maintenir le système légal :

La première priorité est le maintien du système légal et proportionnel des pensions. Il est cependant nécessaire d'encourager le deuxième pilier (pensions complémentaires) à condition d'en élargir l'accès au plus grand nombre ainsi que le troisième pilier qui vise l'épargne personnelle. Ce troisième pilier peut éventuellement bénéficier d'avantages fiscaux dans des limites raisonnables.

III. La pension des femmes

Les femmes sont doublement concernées par le vieillissement de la population et l'allongement de la vie. Il est donc important d'accorder une attention particulière à leur situation.

Actuellement, comme par le passé, la période d'activité professionnelle des femmes est souvent moins longue que celles des hommes. Elles recourent aussi beaucoup plus au travail à temps partiel. Elles perçoivent donc des pensions inférieures à celles des hommes. Ceci est dû, en grande partie aux périodes qu'elles consacrent à l'éducation de leurs enfants et aux autres membres de leur famille.

1. Prendre en compte les interruptions de carrière :

C'est la raison pour laquelle nous insistons pour que les Etats membres garantissent, dans le cadre des régimes de pension, la continuité de l'affiliation pendant un congé parental ou un congé pour s'occuper d'enfants ou d'autres personnes dépendantes ceci, tant pour les

hommes que pour les femmes, comme c'est déjà le cas dans un certain nombre d'Etats membres.

Nous demandons une évaluation adéquate de ces droits à la pension; tout en faisant observer que ce sont particulièrement les femmes qui prennent souvent de tels congés et que ce fait ne peut être un handicap pour la constitution de leur pension.

2. Individualiser les droits :

Il est important pour les femmes de promouvoir l'individualisation des droits à la pension.

Tant que ceci n'est pas entièrement réalisé, les droits dérivés des survivants doivent être maintenus.

Dans le même d'ordre d'idée, en cas de divorce ou séparation, il faut prévoir le partage des droits à la pension acquis pendant le mariage afin d'assurer la sécurité du conjoint (femme ou homme) qui a interrompu son activité professionnelle pour se consacrer aux charges familiales spécialement dans les Etats membres, qui ne connaissent pas encore ce système de compensation.

Juillet 2005